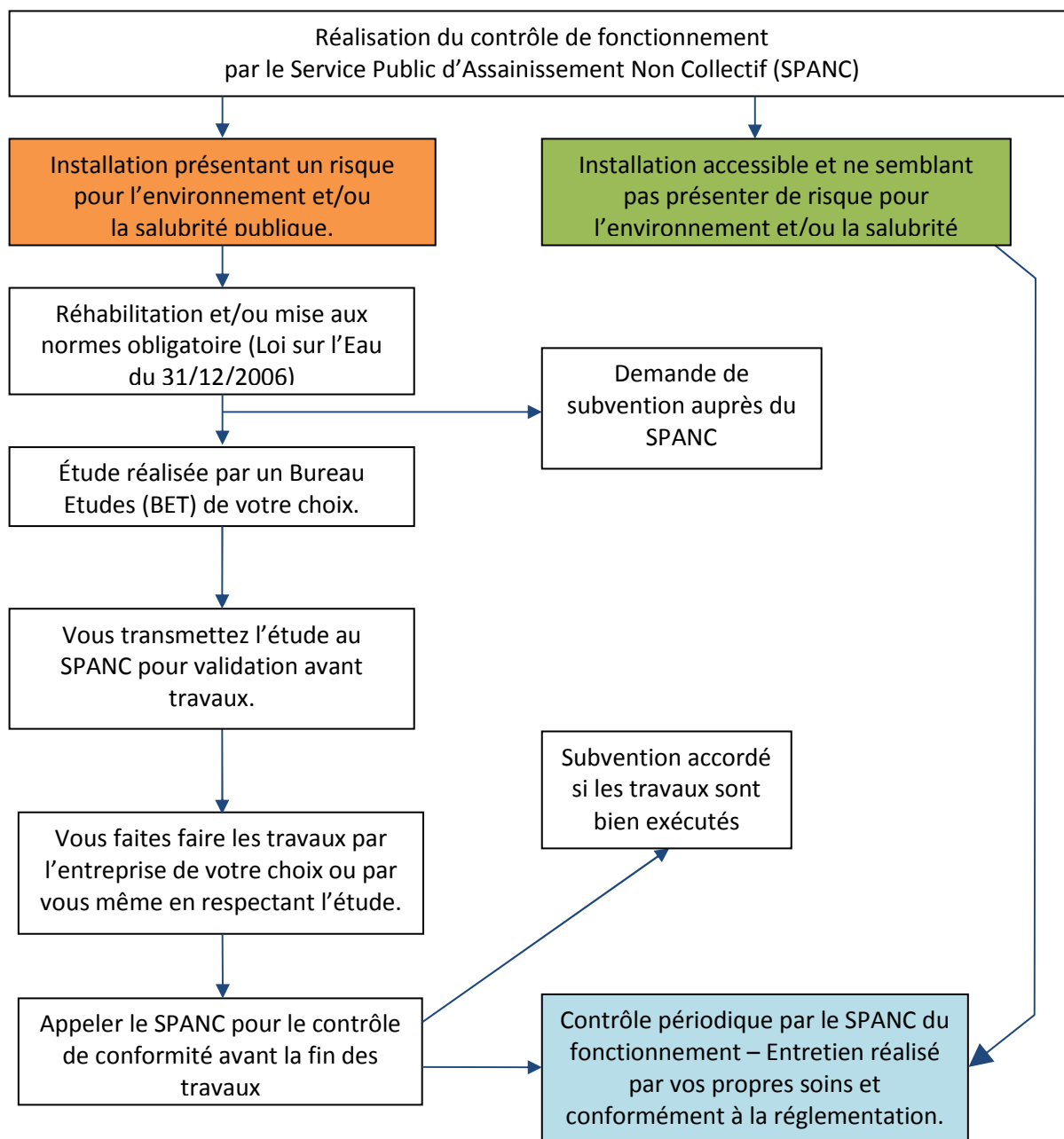


**LES ETAPES DE LA REHABILITATION DE VOTRE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ET DE DEMANDE DE SUBVENTION**



N.B. : Dans tous les cas des aides peuvent être accordés par l'ANAH en fonction de vos revenus - site internet : www.anah.fr - tel : 0 820 15 15 15 et il existe un éco-prêt à taux zéro spécial pour l'assainissement non collectif – site internet : www.developpement-durable.ouv.fr